

Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur Erg – ESA Saint-Luc Bruxelles – 2016-2017

Qui fait quoi ?

L'agrégation erg-ESA Saint-Luc Bruxelles est co-organisée par deux écoles :

- L'Erg, située rue du Page 87 – 1050 Ixelles
- L'ESA Saint-Luc Bruxelles, située place Morichar 30 – 1060 Saint-Gilles

Cette organisation particulière nécessite une clarification des rôles de chacun afin d'éviter tout problème de communication.

1) Quelle école de référence choisir ?

Il n'y a aucune obligation en ce qui concerne le choix de l'école de référence. Différents critères peuvent entrer en jeu. Cependant, pour des raisons logistiques, nous conseillons la répartition suivante :

- **Erg** : étudiants et anciens étudiants de l'erg (master didactique ou diplômés de l'Erg).
Personne de référence : Kelly Josse, secrétariat agrégation, kelly.josse@erg.be
- **ESA Saint-Luc Bruxelles** : tout autre étudiant possédant une licence ou un master en arts plastiques, visuels et de l'espace.
Personne de référence : Anne-Bénédicte Philippart, ab@stluc-esa-bxl.org

2) Une école de référence, quelles implications ?

Celle-ci vous délivrera et vous communiquera :

- Tous les documents administratifs (allocations familiales, STIB, attestations pour l'ONEM, etc.).
- Toutes les décisions administratives liées à votre cursus.

De votre côté, vous devez :

- Justifier toute absence à un cours de l'agrégation en lui transmettant un certificat médical.
- Communiquer tout changement dans votre dossier administratif.

3) Au niveau pédagogique

Les informations liées à l'organisation des cours (modification horaire, détails des séminaires, consignes d'évaluation, etc.) vous seront communiquées par mail par le bureau de l'agrégation (secrétariat ou coordination pédagogique).